



## RÉUNION RÉGULIÈRE

Ville de Richibucto  
le 20 septembre 2016

La réunion régulière du 20 septembre, 2016 débute à 19h.

Présents : Roger Doiron, maire, Dwayne Thompson, maire adjoint, Gérard Richard, Stella Richard et Dennis Mazerolle, conseillers. Pamela Robichaud, directrice générale et Mélanie Savoie, secrétaire.

Le maire Doiron préside la réunion.

Mike LeBlanc fait sa présentation concernant notre plan de mesure d'urgence. Il encourage le conseil de finaliser ce plan le plus tôt possible.

### **16-125**

Il est proposé par le conseiller G. Richard que l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants :

Article 9 (v) – L'église – Conseillère S. Richard

Article 9 (vi) – Procès-verbal – Conseiller Mazerolle

Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

### **16-126**

Il est proposé par le conseiller Thompson que le procès-verbal de la réunion régulière du 19 juillet 2016 soit adopté avec la correction de la motion 16-118. Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

## **AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

La directrice générale informe le conseil qu'une lettre a été envoyée à Mme Thébeau, lui informant que le conseil a accepté qu'elle se branche au système d'égout à ses frais.

La DG informe le conseil que Mme Thebeau est d'accord avec l'entente, mais devra attendre avant de commencer les travaux.

**16-127**

Il est proposé par la conseillère S. Richard que les factures soient payées. Appuyé du conseiller G. Richard. Motion adoptée.

**AFFAIRES NOUVELLES**

Lieux inesthétiques – démolition

Propriété – NID 25344409

**16-128**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que :  
ATTENDU QUE le fonctionnaire nommé par le conseil a identifié une propriété qui est en contravention de l'arrêté no 09-01 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques dans la ville de Richibucto »,

ATTENDU QUE les tentatives de dialogue entre les officiers municipaux et le propriétaire n'ont pas réglé la contravention,

ATTENDU QU'un Avis de conformité a été enregistré à l'encontre de la propriété identifiée par le NID 25344409 (numéro d'enregistrement) en raison de la contravention,

ATTENDU QUE la propriété est jugée dangereuse au sens des exigences législatives de la Loi sur les municipalités,

IL EST RÉRSOLU QUE le conseil autorise M. Jeff Hunter et Mme Pamela Robichaud, ainsi que l'entrepreneur (Ronnie Johnson Const. Ltd.) et les personnes agissant avec ces personnes ainsi nommées, de prendre les mesures décrites dans l'Avis de conformité enregistré contre la propriété identifiée par le NID 25344409 (numéro d'enregistrement) : afin de rendre cette propriété conforme à l'arrêté 09-01 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques dans la ville de Richiubcto », et la Loi sur les municipalités,

IL EST EN PLUS RÉSOLU QUE l'administration entreprenne les mesures nécessaires pour recouvrer tous les frais et déboursés reliés aux travaux selon la politique interne de recouvrement, l'autorité prévue à la Loi sur les municipalités et selon les directives émises par le Ministère des Finances.

Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

Propriété 25145889

**16-129**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que :

ATTENDU QUE le fonctionnaire nommé par le conseil a identifié une propriété qui est en contravention de l'arrêté no 09-01 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques dans la ville de Richibucto »,

ATTENDU QUE les tentatives de dialogue entre les officiers municipaux et le propriétaire n'ont pas réglé la contravention,

ATTENDU QU'un Avis de conformité a été enregistré à l'encontre de la propriété identifiée par le NID 25145889(numéro d'enregistrement) en raison de la contravention,

ATTENDU QUE la propriété est jugée dangereuse au sens des exigences législatives de la Loi sur les municipalités,

IL EST RÉRSOLU QUE le conseil autorise M. Jeff Hunter et Mme Pamela Robichaud, ainsi que l'entrepreneur (Ronnie Johnson Const. Ltd.) et les personnes agissant avec ces personnes ainsi nommées, de prendre les mesures décrites dans l'Avis de conformité enregistré contre la propriété identifiée par le NID 25145889 (numéro d'enregistrement) : afin de rendre cette propriété conforme à l'arrêté 09-01 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques dans la ville de Richiubcto », et la Loi sur les municipalités,

IL EST EN PLUS RÉSOLU QUE l'administration entreprenne les mesures nécessaires pour recouvrer tous les frais et déboursés reliés aux travaux selon la politique interne de recouvrement, l'autorité prévue à la Loi sur les municipalités et selon les directives émises par le Ministère des Finances.

Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

Propriété – NID 25151382

**16-130**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que :

ATTENDU QUE le fonctionnaire nommé par le conseil a identifié une propriété qui est en contravention de l'arrêté no 09-01 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques dans la ville de Richibucto »,

ATTENDU QUE les tentatives de dialogue entre les officiers municipaux et le propriétaire n'ont pas réglé la contravention,

ATTENDU QU'un Avis de conformité a été enregistré à l'encontre de la propriété identifiée par le NID 25151382(numéro d'enregistrement) en raison de la contravention,

ATTENDU QUE la propriété est jugée dangereuse au sens des exigences législatives de la Loi sur les municipalités,

IL EST RÉRSOLU QUE le conseil autorise M. Jeff Hunter et Mme Pamela Robichaud, ainsi que l'entrepreneur (Ronnie Johnson Const. Ltd.) et les personnes agissant avec ces personnes ainsi nommées, de prendre les mesures décrites dans l'Avis de conformité enregistré contre la propriété identifiée par le NID 25151382 (numéro d'enregistrement) : afin de rendre cette propriété conforme à l'arrêté 09-01 intitulé « Arrêté concernant les lieux dangereux ou inesthétiques dans la ville de Richibucto », et la Loi sur les municipalités,

IL EST EN PLUS RÉSOLU QUE l'administration entreprenne les mesures nécessaires pour recouvrer tous les frais et déboursés reliés aux travaux selon la politique interne de recouvrement, l'autorité prévue à la Loi sur les municipalités et selon les directives émises par le Ministère des Finances.

Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

#### Décret ministériel – 12-0048 Service récréatif et culturel

##### **16-131**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que le conseil accepte d'annuler le décret ministériel 12-0048 pour une somme de 125 000\$. Appuyé du conseiller G. Richard. Motion adoptée.

##### **16-132**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que la DG paie la somme de 29 710 du fond général pour la piste d'athlétisme. Appuyé du conseiller G. Richard. Motion adoptée.

#### Décret ministériel – 09-0027

##### **16-133**

Il est proposé par le conseiller Thompson qu'il soit résolu que le greffier municipal, le trésorier ou le maire soit autorisé à émettre et à vendre à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick une débenture de la municipalité de Richibucto d'un montant de 400 000\$ selon les conditions stipulées par la Commission d'emprunt capital des municipalités du Nouveau-Brunswick, et il est résolu que la municipalité de Richibucto convienne d'émettre des chèques postdatés à l'ordre de la Commission d'emprunt capital des municipalités du Nouveau-Brunswick, sur demande, pour payer le capital et les intérêts de ladite débenture. Appuyé du conseiller Mazerolle. Motion adoptée.

Emprunt – service récréatif et culturel – Commission d’emprunt capital des municipalités du NB

**16-134**

Il est proposé par le conseiller Thompson et appuyé par la conseillère S. Richard que la municipalité de Richibucto demande à la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick l’autorisation d’emprunter en vue d’une dépense en capital pour la durée et la somme suivante :

<u>Fin</u>	<u>Somme (\$)</u>	<u>Durée</u>
<b>Services Récréatifs et culturels</b>		
Construction Centre Kent Nord	400,000\$	15 ans
Financement intérimaire	400,000\$	2 ans

Église de Richibucto

La conseillère S. Richard informe le conseil que la Paroisse de Richibucto n’est présentement pas dans une bonne situation financière.

Procès-verbaux

Le conseiller Mazerolle a fait la demande qu’un suivi soit fait par écrit des motions prises aux réunions régulières.

Le rapport des déchets solides a été présenté à titre d’information.

Le rapport de permis de construction a été présenté à titre d’information.

Le rapport d’incendie a été présenté à titre d’information.

**RAPPORT DES COMITÉS**

La DG informe le conseil que les rapports de Jardine seront finalisés dans les prochaines semaines. Le Réseau d’inclusion gère bien l’Ancre. Les prochaines dates doivent être retenues : 26 octobre on célèbre 40 ans de service à Sean pour la ville et comme pompier et le dîner de Noël sera le 16 décembre. La ville célèbre aussi son 50<sup>e</sup> anniversaire, le comité de conseiller G. Richard pourra préparer une petite célébration. Le rapport financier a été présenté.

**16-135**

Il est proposé par le conseiller G. Richard que le rapport soit adopté tel que présenté. Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

UMNB et Comité animation et promotion –

UMNB l'AGA aura lieu le 30 septembre.

Le conseiller G. Richard informe le conseil qu'il fait faire des estimations pour les enseignes de photos agrandies. Incolor lui a faite un estimé de 8665\$ incluant l'installation. Le conseiller G. Richard informe le conseil qu'il va présenter ce projet au ZAA afin d'obtenir des fonds.

**16-136**

Il est proposé par le conseiller G. Richard que le rapport soit adopté tel que présenté. Appuyé du conseiller Thompson. Motion adoptée.

Conseil Récréatif – Autorité portuaire, Comité de mieux-être et appartenance, Parc

Municipal Jardine et Vision et Mission –

Le conseiller Mazerolle s'informe auprès du conseiller Thompson pour une date afin d'avoir une rencontre avec l'autorité portuaire. Conseiller Thompson lui informe que Jody Pratt le contactera pour cette rencontre. Le conseiller Mazerolle informe aussi le conseil qu'il a parlé a quelques personnes qui serait intéressé de faire partie du comité du Conseil Récréatif.

**16-137**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que le rapport soit adopté tel que présenté. Appuyé de la conseillère S. Richard. Motion adoptée.

Chambre de Commerce, CBDC, Comité développement économique et Comité

Centre Kent Nord –

Le conseiller Thompson informe le conseil que la Chambre de Commerce tiendra une expo le 24 septembre. La ville accepte de payer un kiosque pour le réseau d'inclusion communautaire.

Le CCKN a commencé les rencontres avec les DSL, le tout semble bien aller, il y a de la bonne rétroaction.

**16-138**

Il est proposé par le conseiller Thompson que le rapport soit adopté tel que présenté. Appuyé du conseiller G. Richard. Motion adoptée.

Festival de pétoncle –

La conseillère S. Richard informe le conseil que le Festival de pétoncles a fait un déficit de 6 000\$.

Le conseillère S. Richard demande aussi pour des boites afin de planter des fleurs.

**16-139**

Il est proposé par la conseillère S. Richard que le rapport soit adopté tel que présenté. Appuyé du conseiller Mazerolle. Motion adoptée.

Forum des maires, AFMNB, ZAA et Comité Mission et Vision –

Le Forum des maires aura lieu à Bouctouche la semaine du 26 septembre.

AGA de l'AFMNB aura lieu du 14 au 16 octobre à Edmonston

ZAA la dernière rencontre maire Doiron était absent.

Le vendredi 23 septembre, il y aura une marche illuminée organisée par le Centre de prévention de la violence de Kent, maire Doiron demande que quelqu'un soit présent pour représenter la municipalité. Conseillère S. Richard sera présente.

**16-140**

Il est proposé par le conseiller Mazerolle que le rapport soit adopté tel que présenté. Appuyé du conseiller Thompson. Motion adoptée.

**AJOURNEMENT**

**16-141**

La conseillère S. Richard propose l'ajournement à 22h05.

Pamela Robichaud  
Directrice générale

Roger Doiron  
Maire